



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

135^{ème} ASSEMBLEE DE L'UIP ET REUNIONS CONNEXES

Genève, 23 - 27.10.2016

FEM/24/C.1
29 juillet 2016

Convocation du Forum des femmes parlementaires 24^{ème} session

Genève, le 23 octobre 2016

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

La 24^{ème} session du Forum des femmes parlementaires aura lieu dans le cadre de la 135^{ème} Assemblée au Centre International de Conférences de Genève (CICG), à Genève (Suisse). Le Forum se réunira le dimanche 23 octobre 2016, de 11 heures à 13 heures et de 14 h 30 à 17 h 30. Vous trouverez en pièce jointe l'ordre du jour provisoire annoté, préparé par le Bureau des femmes parlementaires à sa session de Lusaka en mars 2016.

Lors de sa première séance, le Forum examinera sa contribution aux travaux de la 135^{ème} Assemblée. Il apportera une perspective du genre lors du débat du point 4 de l'ordre du jour de l'Assemblée, *La liberté des femmes de participer pleinement aux processus politiques, en toute sécurité et en toute indépendance : établir des partenariats hommes-femmes pour atteindre cet objectif*. La seconde séance comprendra un débat sur la sauvegarde des droits des femmes et des filles en périodes de conflit.

Le Forum va pourvoir les sièges vacants du Bureau des femmes parlementaires : une représentante régionale pour le Groupe Asie-Pacifique, une représentante régionale pour le Groupe Eurasie et une représentante régionale pour le Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes. Les élections se tiendront sur la base des candidatures soumises par les groupes géopolitiques respectifs.

Le Forum organisera également un débat paritaire sur le thème *Harcèlement et violence à l'encontre de parlementaires : moyens de protection*. Celui-ci aura lieu le mercredi 26 octobre, de 9 heures à 11 heures. Cette initiative fait partie des efforts du Forum visant à promouvoir le dialogue entre femmes et hommes au sein de l'UIP et à encourager les hommes parlementaires à participer aux débats sur les questions de genre. Les délégations sont invitées à être représentées à ce débat important par des participants hommes et femmes.

L'article 10.1 des Statuts de l'UIP stipule que chaque délégation nationale participant aux réunions de l'UIP doit comprendre au moins un homme et une femme parlementaire. Je vous encourage donc à vous assurer que votre délégation parlementaire respecte ce critère afin de lui permettre de d'être représentée au Forum des femmes parlementaires.

Veillez agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération.

Martin Chungong
Secrétaire général

Annexe : Ordre du jour provisoire annoté

#IPU135